

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 Juillet 2018

L'an 2018 et le 11 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de DELAYGUE Nicole, Le Maire.

**Présents** : Mme DELAYGUE Nicole, Maire, Mmes : BIGIO Corine, ROBIN Christine, SUBLEMONTIER Stéphanie, MM : BOURHIS Joël, FOUBERT Alain, PUCEL Pierre

**Absentes** : Mmes CHEVREAU Kristell, GILLAIZEAU Valérie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

**Date de la convocation** : 25/06/2018

**A été nommé secrétaire** : M. BOURHIS Joël

#### **Demande de subvention du Collège La Loge des Bois - Voyage Orcières Merlettes**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été reçue de la part du Collège La Loge des Bois de Senonches concernant un voyage scolaire à Orcières Merlettes du 27/05/2018 au 02/06/2018.

Deux élèves de la commune sont concernées. Le coût total du voyage par élève est de 320 €

Madame le Maire propose une subvention de 75 € par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'allouer 75 € pour ce séjour scolaire.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Décision modificative n°1 : dépenses d'investissement**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a un dépassement de crédits au chapitre 16, "Dépenses d'investissements".

Il convient d'affecter deux centimes au chapitre 16, article 16818 par prélèvement au chapitre 21, article 2184.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Afin de répondre à ces obligations, la commune des Ressuintes a mis en œuvre sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir. A cet égard, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés sur leur poste de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

Sa réalisation permet :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Ce document sera consultable auprès du secrétariat de mairie.

Ceci exposé, le conseil est invité à approuver le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels joint.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

### **Désignation d'un représentant et d'un suppléant au Comité de Pilotage du site Natura 2000**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral du 5 mars 2018 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « Forêts et étangs du Perche » a été publié.

Cet arrêté annule et remplace le précédent qui a dû être modifié compte tenu des fusions de collectivités territoriales.

Le comité sera invité à se réunir dans quelques mois. Ce site est actuellement placé sous la maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Perche.

En vertu de l'article L414-2 du code de l'environnement, les représentants des collectivités territoriales concernées par un site Natura 2000 ont la possibilité de désigner parmi eux, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité maître d'ouvrage de l'opération. Ces dispositions ont été introduites par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

A défaut de candidature à ces mandats, la présidence du COPIL et la maîtrise d'ouvrage du projet sont assurés par l'Etat.

Pour le bon déroulement des deux scrutins, il est nécessaire que le représentant élu de chaque collectivité au Comité de pilotage ainsi que son suppléant soient nommément désignés par l'instance délibérante de la collectivité. Ce mandat leur permet, le cas échéant, de présenter leur candidature à la présidence du COPIL ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 et de participer aux votes.

Madame Nicole DELAYGUE, le Maire propose sa candidature en tant que représentant titulaire.

Madame Stéphanie SUBLEMONTIER propose sa candidature en tant que représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** ces propositions.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

### **Remboursement de frais pris à tort par Madame le Maire**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour le bon déroulement du videgrenier numérique et pour l'utilisation générale de la salle de conseil et de cérémonie, il convenait d'acquérir un boîtier CPL pour permettre d'avoir Internet dans cette salle.

Au vu du prix, cet achat s'est fait sur internet et a été payé directement par Madame le Maire à Cdiscount. Madame le Maire présente la facture d'un montant de 66,59 €  
Il est proposé de rembourser Madame le Maire sur la base de cette facture.  
Madame le Maire ne prend pas part au vote.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** de rembourser Madame le Maire sur la base d'un montant de 66,59 € par mandat avec en pièces jointes la facture, la présente délibération, le justificatif de paiement et le RIB.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

## **Informations et Questions diverses**

**Une demande d'avis** émanant du Pôle Police administrative de la préfecture concernant un survol par drone du réservoir du hameau de La Boufferie, nous a été transmise.  
La société FLYWAY réalise des photos aériennes en respectant les consignes imposées par le service des sécurités du cabinet de la préfète.  
Une réponse positive a été donnée par les membres du conseil présents, sauf une abstention.

### **Réseau de Mobilité Interurbaine (REMI)**

Un rappel sur les inscriptions scolaires qui se termineront le 23 juillet. Ces formalités permettront de déterminer les arrêts scolaires définitifs des trajets.  
La Région assure la gratuité des transports scolaires, seuls les frais de dossier sont payants : 25 euros/enfant/an, le maximum étant de 50 €/famille.

### **TVB : Trame Verte et Bleue**

A la demande du Parc Naturel Régional du Perche, les communes doivent constituer des groupes de travail composés d'élus, habitants, chasseurs, agriculteurs... Un courrier d'information avait été distribué à la population. Il s'agit de vérifier dans un premier temps les emplacements des haies bocagères (trame verte) dont l'inventaire du Parc remonte à 2010. A l'automne, le groupe travaillera sur les mares, étangs ... (trame bleue).  
Pour la commune des Ressuintes le groupe de travail est composé de Alain Foubert (réfèrent) Joël Bourhis, Stéphanie Sublemontier, Nicole Delaygue, Laurent Hardy et David Christian.

### **PLUi**

La communauté de communes des Forêts du Perche, suite à la décision de ne faire qu'un seul PLUi pour tout le territoire, a transmis un registre des observations nécessaire à la concertation avec la population, ainsi que le rapport de présentation : diagnostic socio économique et état initial du site et de l'environnement (juin 2018). Ces documents sont consultables en mairie tel qu'affiché le 5 juillet.

### **Chemin des Salandières**

Mme le maire rappelle le devis de l'entreprise Mineur et demande aux Conseillers leur avis sur la finalité du dossier. Elle propose dans un premier temps de combler les ornières et de remettre de niveau le chemin mais la solution retenue par l'ensemble des conseillers est la réfection telle que prévue à l'origine sous réserve de s'assurer de la faisabilité au chapitre des dépenses de fonctionnement.

### **Concours des maisons fleuries**

La date du passage du jury communal est fixée au samedi 28 juillet matin.

### **Terrain non entretenu à La Bêchetière**

Le terrain de Mme Tremblay n'étant pas entretenu, Mme le Maire a pris contact avec cette dernière et propose, avec son accord, de lui faire envoyer un devis, les travaux réalisés étant à sa charge.

### **Haies du hameau de La Bêchetière**

La rue de La Floudière étant très étroite, les propriétaires doivent d'autant plus veiller à l'élagage de leurs haies afin de faciliter la circulation. Un rappel est fait dans l'Echo des Ressuintes n° 23-1.

### **Terrain « Bien sans maître »**

Mme le Maire informe que suite aux restrictions de construction des chambres consulaires, elle a demandé un Certificat d'Urbanisme b (opérationnel) ainsi qu'une Déclaration Préalable de travaux pour diviser le terrain de 7350 m2 en 2 parties.

La Direction Départementale des Territoires a émis des réponses positives pour ces deux dossiers.

### **Bulletin semestriel**

Nouvelle formule, sera distribué dans toutes les boîtes à lettres ainsi que le CR de l'AG de l'Amicale des Ressuintes.

### **Projet « CHEVAL POUR TOUS »**

Mme le maire a reçu les remerciements de Mme Emmeline Cartron, à l'origine du projet, pour le don de la Commune qui l'aidera à acheter la calèche.

Remerciements également de Mme Laurence Haubert, présidente du Senior's Club de La Ferté-Vidame pour la subvention accordée.

### **Projet de télémédecine à La Ferté-Vidame**

A l'initiative des docteurs Naveau et Rojas, ce projet a été commenté lors d'une réunion avec le maire de La Ferté-Vidame. Des démarches sont en cours avec l'Agence Régionale de Santé, de nouveaux textes ministériels devant paraître courant septembre.

Séance levée à 20:20

En mairie, le 20/07/2018

Le Maire  
Nicole DELAYGUE